

INFOLIVE – PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER

Bulletin n° 15, le 7 septembre 2010
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



MOUCHE DE L'OLIVE

1 – Production raisonnée d'olives vertes de table :

Rappel : pour les vergers récoltés à la fin septembre, renouveler le traitement préventif 10 jours après la dernière application préventive ou un traitement curatif 3 semaines après le dernier traitement. **Attention** aux conditions d'utilisation des produits et **au délai avant récolte**. **Alterner les matières actives pour éviter les résistances.**

Renouveler le traitement selon les conditions ci-dessus – Respecter les délais avant récolte

2 – Production raisonnée d'olives noires de table :

Pour la zone d'altitude comprise entre 300 et 450 m d'altitude, le traitement a eu lieu la semaine dernière ou au début de cette semaine (voir Infolive n° 14).

Pour une altitude supérieure à 450 m, le vol est prévu à partir du 15 septembre et jusqu'au 20 septembre. Intervenir en utilisant un produit préventif ou curatif, selon le seuil (voir tableau ci-dessous).

Pour les autres zones d'altitude, attendre le prochain bulletin.

Effectuer un traitement en début de semaine prochaine au-dessus de 450 m d'altitude

3 – Production raisonnée d'olives à huile :

Entre 300 et 450 m d'altitude, le traitement a été effectué la semaine dernière ou en début de cette semaine. Pour les vergers situés au-dessus de 450 m d'altitude, le prochain vol est prévu à partir du 15 septembre et jusqu'au 20 septembre. Effectuer un traitement préventif sur les variétés sensibles (Bouteillan, Grossane, Cailletier, Tanche, Kappa, Lucques, Ascolana...), et les vergers irrigués. Appliquer un produit curatif la semaine prochaine, **si les dégâts observés sont supérieurs au seuil** (voir tableau ci-dessous)

Pour les autres zones d'altitude, attendre le prochain bulletin.

Effectuer un traitement en début de semaine prochaine au-dessus de 450 m d'altitude sur vergers sensibles

4 – Production biologique :

Dans ce mode de production, il n'existe pas de produit curatif. Tous les traitements sont préventifs

Olives de table et à huile :

Entre 300 et 450 m d'altitude, le traitement a été effectué la semaine dernière ou en début de cette semaine.

Pour les vergers situés au-dessus de 450 m d'altitude, le prochain vol est prévu à partir du 15 septembre et jusqu'au 20 septembre. Renouveler le traitement préventif en début de semaine prochaine.

Pour les autres zones d'altitude, attendre le prochain bulletin.

Pour l'utilisation d'argiles en tant que barrière, il faut renouveler l'application tous les mois, ou dès qu'il y a eu lessivage > 30 mm de pluie, ou s'il y a eu érosion par le vent, ou si les olives ont grossi et sont donc moins couvertes par la pellicule argileuse.

Effectuer un traitement préventif en début de semaine prochaine au-dessus de 450 m d'altitude

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org



Nous vous rappelons que pour effectuer une lutte efficace contre la mouche en diminuant le nombre de traitements, vous devez :
 - placer un piège dans vos parcelles et le relever 2 fois / semaine
 - effectuer un comptage régulier d'olives avec piqûre de ponte et comparer le pourcentage obtenu avec le tableau des seuils de dégâts ci-dessous

Seuil de dégâts dus à la mouche	Entre le 1 ^{er} et le 2 ^{ème} vol	Entre le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} vol	Entre le 3 ^{ème} et le 4 ^{ème} vol	Pour une récolte en novembre
Olives à huile	3 % d'olives avec piqûres de ponte	5 % d'olives avec piqûres de ponte	7 % d'olives avec piqûres de ponte	10 % d'olives avec trous de sortie
Olives de table	0,5 % d'olives avec piqûres de ponte	1 % d'olives avec piqûres de ponte	2 % d'olives avec piqûres de ponte	2 % d'olives avec piqûres de ponte

Produits autorisés sur oliviers * :

Les autres produits sont interdits – Protégez-vous

Matières actives	Conditions d'utilisation	SPECIALITES COMMERCIALES	Dose	DAR (j)	ZNT (m)	DRE (h)
diméthoate	Traitement larvicide curatif	ROGOR PIPC 400	0,075 l/hl	21	5	6
		DANADIM PROGRESS	0,075 l/hl	21	5	24
deltaméthrine	Traitement adulticide préventif 3 applications maximum lessivage à 10 mm	DECIS / PEARL / SPLIT PROTECH	0,083 l/hl	7	20	6
lambda-cyhalothrine	Traitement adulticide préventif 2 applications maximum lessivage à 10 mm	KARATE ZEON	0,013 l/hl	7	20	48
		KARATE XPRESS	0,025 kg/hl	7	5	48
		POOL	0,025 kg/hl	7	5	48
spinosad	Traitement préventif localisé 4 applications maximum AB lessivage à 10 mm	SYNEIS APPAT	1,2 l/ha	7	5	6
Kaolinite calcinée	Barrière AB lessivage à 30 mm	ARGIBIO ARGICALPRO	30 à 50 kg/ha			
Argile verte	Barrière AB Lessivage à 30 mm	ARGIVERT	30 à 50 kg/ha			

DAR : délai avant récolte

ZNT : Zone Non Traité

DRE : Délai De Rentrée

ŒIL DE PAON

Rappel : les conditions de températures redeviennent favorables pour une contamination.

Des pluies sont annoncées cette semaine et début de semaine prochaine. Si le seuil de 15 % de feuilles tâchées est dépassé et si le dernier traitement date de plus d'un mois ou a été lessivé, il faut renouveler l'application (voir la liste des produits sur Infolive n° 3). **Attention** aux conditions d'utilisation des produits et **au délai avant récolte**.

Ne pas intervenir, sauf si des pluies sont prévues localement

COCHENILLE NOIRE DE L'OLIVIER

Rappel : D'après le BSV, sur les parcelles de référence, très peu de cochenilles sont observées. Sur des arbres très atteints, 90% des jeunes larves n'ont pas survécu aux fortes températures de juillet. Le stade L2 est atteint à faible altitude, pour les larves qui continuent leur développement.

Sur des arbres ou des secteurs de vergers très atteints par la cochenille (> 1 larve vivante / feuille), il est possible d'intervenir cette semaine avec un produit larvicide : INSEGAR, dosé à 40g / hl, à pulvériser sur la zone atteinte.

En culture biologique, la réduction de la population de cochenilles s'effectue en taillant sévèrement au printemps les sujets atteints.

Ne pas intervenir, sauf localement sur les foyers de ravageurs

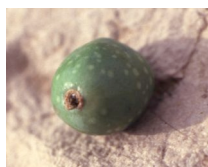
INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org



TEIGNE DE L'OLIVIER



Rappel : le vol a débuté la semaine dernière à basse altitude. La sortie des adultes de cette génération provoque une chute des olives, présentant un trou au niveau de l'insertion du pédoncule. Il n'est pas utile d'intervenir sur cette génération.

Ne pas intervenir

IRRIGATION

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau de l'olivier se sont situés entre 8 et 11 mm selon les secteurs géographiques (voir tableau) et les pluies ont de nouveau fait défaut.

Ce bilan hydrique négatif conduit au maintien des irrigations pour la semaine à venir, d'autant plus que la pulpe de l'olive poursuit son grossissement. Cependant, à l'heure où nous rédigeons ce bulletin, des pluies orageuses sont prévues ce mardi sur une grande partie du territoire. Ces précipitations devront être prises en considération pour définir au mieux les doses d'arrosage : au-delà de 20 mm, l'irrigation peut-être suspendue.

Du 30 août au 05 sept. 2010		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes Maritimes	Alpes de Haute Provence
ETP moy. (mm/j)		4,6	5,0	3,9	3,8	4,2	3,8	4,1
ETM en mm/j		1,4	1,5	1,2	1,2	1,3	1,1	1,2
Cumul semaine en mm	Besoins en eau	10	11	8	8	9	8	8
	Pluie	0	0	0	0	0	0	0

Source : CIRAME avec le concours de l'Union Européenne (FEADER)

ETP moy : Evapotranspiration potentielle moyenne (référence station météo)

ETM : Evapotranspiration réelle sur olivier avec $K_c = 0,25$

Rappel : 1 mm d'eau = $10 \text{ m}^3 / \text{ha}$ ou encore 1 litre / m^2 . Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 7 m x 6 m (occupation au sol de 42 m^2), 1 mm représente 42 litres d'eau.

Poursuivre l'irrigation sauf si les pluies orageuses de cette semaine sont importantes

Les apports d'eau permettront de satisfaire les besoins en eau sans créer de stagnation d'eau ou de percolation. Par conséquent, les doses d'irrigation sont à appliquer en fonction du niveau des précipitations relevées. Pour indication, voici les doses d'eau à apporter par goutte-à-goutte en cas d'absence totale de pluies et selon les secteurs géographiques :

- entre 0,8 et 1 mm / jour, en cas d'irrigations quotidiennes par le biais de 5 à 6 goutteurs / arbre.
- entre 0,4 et 0,5 mm / jour, en cas d'irrigations quotidiennes par le biais de 2 goutteurs / arbre.
- entre 2 et 2,7 mm / semaine, en cas d'un seul arrosage hebdomadaire par le biais de 2 goutteurs / arbre.

Pour les vergers irrigués par micro-jet, la fréquence des irrigations est à définir pour une évapotranspiration de l'ordre de 1,3 mm / jour, la dose étant calquée sur la capacité de rétention en eau du sol. Exemple : si la dose est fixée à 20 mm d'eau, l'arrosage est déclenché tous les 15 jours en absence de pluies ($20 / 1,3 = 15,4 \text{ j}$).

Les arrosages permettront de soutenir la croissance des pousses et d'accroître le calibre final des olives par une action sur le grossissement des cellules de la pulpe.

Ce bulletin d'irrigation sera, a priori, le dernier de la saison car de nouvelles précipitations sont annoncées en début de semaine prochaine.

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org

